

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE\_008\_2025

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 mars 2025

Nombre  
de Conseillers en exercice 12  
de Présents 9  
de Votants 7

quatre mars deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Antoine ARENA.

### OBJET :

#### Motion de demande du respect du droit international au Proche Orient

Etaient présents : Antoine ARENA, Bénédicte ESMIOL-PAUL, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Marc GORSKI, Bruno VILLARON, Pierre TEULER, Christian GASSEND

Absents :

Excusés : Jean-Louis ROUSSELET, Kris HEYNDRICKX

Procuration de : Cyrille MEYNIER représenté par Antoine ARENA

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Michel BARDET, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 28/02/2025

Monsieur le Président de la république

Prenant place dans la longue histoire de l'occupation du territoire palestinien et du non-respect du droit international par Israël, les attaques inhumaines du 7 octobre 2023 envers les civils israéliens, que l'on peut qualifier de crimes contre l'humanité, doivent être jugées.

Mais, au prétexte de punir les agresseurs, nous assistons depuis plus de 15 mois au massacre de toute la population captive dans l'enclave de la Bande de Gaza, perpétré par une des armées parmi les plus puissantes du monde.

En Cisjordanie, c'est une accélération des attaques, des déplacements forcés, des destructions, des emprisonnements (la population carcérale a plus que doublé depuis le 7 octobre 2023 passant de 5200 le 19 septembre 2023) 10300 le 14 décembre 2024) et à des assassinats (plus de 800 palestiniens abattus par l'armée israélienne en Cisjordanie depuis le 7 octobre).

La réponse d'Israël est disproportionnée. De plus, en ignorant et violant systématiquement les droits de la guerre et le droit humanitaire, l'Etat d'Israël ne permettra pas de faire aboutir une paix juste et durable, qui sera la seule à pouvoir apporter la sécurité dans cette région. Celle-ci ne peut reposer durablement que sur la justice.

Les instances internationales parlent maintenant de génocide et d'écocide à Gaza. Nous rappelons que le risque avéré

Date de transmission de l'acte: 11/03/2025

Date de reception de l'AR: 11/03/2025

004-210400479-DE\_008\_2025-DE

A G E D I

de génocide impose aux Etats l'obligation de l's'engager à le combattre.

Or nous sommes choqués et épouvantés que la communauté internationale regarde sans intervenir cette vengeance inhumaine qui a fait plus de 50 000 morts civils, dont une majorité de femmes et d'enfants, sans compter les personnes disparues sous les décombres, ou qui meurent par manque de soin, d'eau, de famine, de froid. Hôpitaux, écoles, captages d'eau, stations d'eau potable et cultures sont systématiquement détruites et interdiction de la presse et restriction de l'aide humanitaire.

L'annonce d'une cessez le feu provisoire a constitué une lueur d'espoir, mais des bombardements sur Gaza se sont poursuivis et il est question aujourd'hui d'expulser les habitants de Gaza de chez eux.

Ce sont l'occupation, la colonisation et le régime d'apartheid israélien qui doivent prendre fin.

D'autre part, vous n'ignorez pas que l'AG de l'ONU a confirmé le 19 septembre 2024 l'avis de la Cour internationale de justice qui déclare l'occupation du territoire palestinien par Israël illégal et contraint ce dernier à se retirer totalement et à restituer les biens volés dans les 12 mois, soit avant le 18 septembre 2025. Cet avis a été signé par 124 pays dont la France.

Nous vous demandons d'user de tous vos pouvoirs pour engager notre pays dans le respect et l'application de ces résolutions.

**POUR : 6**

**ABSTENTION : 3**

**CONTRE : 1**

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Michel BARDET



A handwritten signature in blue ink, appearing to read '73-27', is written over the printed name of the secretary of the session.

Date de transmission de l'acte: 11/03/2025

Date de réception de l'AR: 11/03/2025

004-210400479-DE\_008\_2025-DE

A G E D I